

nous soyons en mesure de faire ce que nous faisons en faveur de nos vieillards et de nos nécessiteux et j'espère que le nouveau régime de pensions sera couronné de succès, même si après examen, certaines modifications y sont apportées. Je ne sais pas encore au juste dans quelle mesure les régimes de pensions qui existent dans les entreprises de certains d'entre nous seront visés. Bien sûr, ils ne sont pas obligatoires. Je crois savoir que le régime de pensions du Canada sera obligatoire. Je compte, cependant, que toutes les questions que nous posons seront tirées au clair lorsque le Sénat sera saisi de la mesure concernant le régime de pensions et que nous pourrions suivre les délibérations sur cette question ici et au comité.

Il y aurait lieu, d'après moi, d'examiner un impôt en particulier et peut-être de le modifier quelque peu. Je veux parler de l'impôt fédéral sur les revenus des sociétés. Cet impôt est très onéreux pour les petites entreprises en Ontario. Je ne doute pas que les grandes entreprises, dont les bénéfices se chiffrent par millions, ne soient pas aussi touchées, mais l'impôt est très pénible pour les sociétés dont les profits sont loin d'être aussi élevés.

Dans cette province, l'impôt combiné fédéral-provincial qui est prélevé sur les bénéfices des sociétés légalement constituées est de 25 p. 100 sur les premiers \$35,000, et de 52 p. 100 sur le reste des profits. Ainsi, une société ne retient que 48 p. 100 des profits bruts. Ce qui rend ces deux gouvernements les principaux associés de la plupart des sociétés.

Je pense qu'il est à peu près temps qu'on accorde de l'aide aux petites entreprises et qu'on allège un peu le fardeau de leurs impôts. A mon avis, il n'est pas raisonnable de mettre sur le même pied les petites et les grandes entreprises. J'aimerais que le gouvernement prenne des dispositions en faveur de celles dont les profits n'atteignent jamais les catégories les plus élevées.

Je prétends qu'il serait beaucoup plus juste, pour tous les intéressés, d'établir le calcul de l'impôt à l'échelle graduée, comme cela se fait pour l'impôt sur le revenu. Si les bénéfices d'une société s'établissent, mettons, entre \$100,000 et \$150,000 par année, il est bien difficile, après avoir versé les dividendes exigibles, de faire des réserves substantielles pour en assurer l'expansion avec seulement 48 p. 100 des bénéfices que l'entreprise est autorisée à retenir. J'estime que c'est une proposition raisonnable et qui serait de nature à aider plusieurs petites entreprises à se développer. N'oublions pas qu'une société qui prend de l'expansion crée de nouveaux emplois pour une main-d'œuvre plus grande et réduit ainsi le chômage.

Quelques mots maintenant sur un sujet qui prête moins à controverse. Un passage du discours du trône a suscité tout particulièrement mon intérêt; c'est celui où l'on annonce que le Canada et les États-Unis deviendront copropriétaires du parc international Roosevelt-Campobello, question dont avait déjà parlé le chef de l'opposition (l'honorable M. Brooks). J'ai déjà visité Campobello et c'est une île magnifique, qui a pour moi un intérêt tout particulier. La capitale de l'île porte le nom de Welshpool, d'après la ville du pays de Galles où je suis né.

Voici comment la capitale de l'île a reçu le nom de Welshpool. En 1770, le gouvernement britannique fit don d'une partie de l'île au capitaine William Owen, qui devint plus tard amiral, en reconnaissance du rôle héroïque qu'il avait joué au cours d'une victoire navale. Le capitaine alla demeurer dans l'île et y éleva sa famille. Son fils William élit plus tard domicile dans l'île. L'amiral William Owen appartenait à une famille galloise distinguée, dont la maison ancestrale se trouvait située à quelques milles de la ville de Welshpool, dans le Montgomeryshire. C'était alors une magnifique propriété—qu'on peut voir encore aujourd'hui d'ailleurs—qui portait le nom de «Glensevern»; pour ceux qui n'en connaissent pas la signification, j'ajouterai que cela veut dire en gallois «sur les rives de la Severn». Cette famille, je le répète, qui était très distinguée, a rendu d'immenses services au pays de Galles. Lorsque j'étais enfant, il y avait un descendant de l'amiral William Owen qui était non seulement président du conseil du comté de Montgomery, mais également représentant de ce comté au Parlement.

A propos, Montgomery tient son nom de Roger de Montgomery, contemporain normand de Guillaume le Conquérant. Ce membre du parlement du comté de Montgomeryshire, descendant du héros qui vécut à Campobello, est celui-là même qui a présenté au Parlement britannique le projet de loi qui a révolutionné le système scolaire du «high school» au pays de Galles et qui a permis à la masse d'accéder plus facilement aux études supérieures. Plus tard, le fils du député dont je viens de parler a été nommé aide de camp de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington.

J'ai été très heureux de constater, à la lecture du discours du trône qu'il sera demandé au Parlement de considérer des mesures destinées à renforcer la position des périodiques publiés au Canada. Je suis content que des mesures soient prises.

Je suis propriétaire de journal. Nous publions simultanément dans nos journaux une revue en supplément chaque fin de semaine. En une certaine occasion, je me suis étourdiment engagé à publier une revue; j'ai lancé